



Schweizerische Richterakademie
Académie suisse de la magistrature

Certificat d'études approfondies en magistrature (CAS en magistrature)

Certificate of advanced studies (CAS) « magistrature »

de février 2021 à décembre 2022



Certificat d'études approfondies en magistrature

Public cible et objectifs

Le certificat est destiné aux magistrat-e-s, aux greffières et greffiers ainsi qu'aux personnes intéressées par une carrière judiciaire. Il vise à assurer l'acquisition et le développement des connaissances, tant scientifiques que pratiques, nécessaires aux activités judiciaires. Il a pour but également de renforcer les compétences du personnel judiciaire et d'augmenter les chances d'accès à la fonction de juge et de greffière et greffier grâce à une formation adéquate et pointue.

Organisation

Le certificat d'études approfondies en magistrature est mis en place par l'Académie suisse de la magistrature.

Date et déroulement de la formation

Le CAS en magistrature, qui est proposé tous les deux ans, débute en février 2021 et se termine en décembre 2022. Cette formation s'étend sur 24 mois et comprend 6 modules de chacun 3 jours (20 périodes de cours intensifs du jeudi au samedi) qui ont lieu chaque trimestre. Il s'agira de la 7^e édition.

Corps enseignant

Il est composé de professeur-e-s d'Universités et de Hautes écoles ainsi que de praticien-ne-s renommé-e-s. La liste du corps enseignant peut être consultée sur le site www.unine.ch/magistrature sous réserve de modifications.

Cursus en français et en allemand

Le CAS en magistrature est conduit en deux cursus parallèles en français et en allemand.

Lieux des cours

Quatre modules du cursus en français se tiendront à l'Université de Neuchâtel et quatre modules du cursus en allemand à l'Université de Lucerne. Deux modules auront lieu simultanément à Bienne. Les cours y seront donnés dans chacune des langues mais les participant-e-s des deux cursus pourront partager leur expérience et certaines activités pourraient être menées en commun.

Nombre de participant-e-s

Afin d'assurer un enseignement optimal et de favoriser les échanges, le nombre maximum de participant-e-s a été fixé à 32 par cursus.

CONTENU DE LA FORMATION

Le CAS en magistrature traite des diverses facettes de la profession de juge et comprend les 6 modules suivants :

Module 1 :

Organisation

Positionnement de la justice, organisation et administration judiciaire

Module 2 :

Communication

Aspects psychologiques de l'activité judiciaire, langue de la procédure, rédaction de jugements

Module 3 :

Preuves

Principes en matière de preuve, d'audition, méthodes de verbalisation, appréciation des expertises et des preuves

Module 4 :

Règlement des conflits

Conduite de la procédure, activité judiciaire et conciliatrice des magistrat-e-s, règlement amiable des conflits

Module 5 :

Publicité et justice

Justice et médias, communication avec le public, protection des données

Module 6 :

Questions financières

Principes en matière de facturation, questions liées à la comptabilité, questions financières, assistance judiciaire

Chaque module est géré conjointement par un-e magistrat-e et un-e professeur-e, membres de la direction de l'Académie suisse de la magistrature.

Examens et certificat

La formation comprend 2 examens (chacun après 3 modules) et la rédaction d'un travail écrit. Ce certificat est un titre académique postgrade conforme au système de Bologne et équivalent à 12 crédits ECTS. Il est délivré par l'ensemble des Facultés de droit des Universités suisses, par la Fondation pour la formation continue des juges suisses ainsi que par l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire.

Gestion scientifique et administrative

Appuyée par le secrétariat général, la direction de l'Académie suisse de la magistrature assure la direction scientifique et administrative du programme (Mme Myriam Grütter, Présidente et juge cantonale). Le secrétariat général et la gestion du programme en allemand sont sous la direction du Professeur Lorenz Droese de la Faculté de droit de l'Université de Lucerne. La gestion du programme en français est confiée à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, sous la responsabilité du Professeur François Bohnet.

Prérequis

Un cursus complet en droit (licence, master ou brevet d'avocat) est exigé, ainsi qu'une expérience professionnelle d'un an au minimum, pas nécessairement dans le domaine judiciaire (les stages sont pris en compte dans la mesure où ils ont duré plus d'un an). L'expérience professionnelle ne doit pas obligatoirement être acquise dans un tribunal. L'examen des candidatures est, en principe, traité dans l'ordre d'arrivée des dossiers et revient à la direction de l'Académie suisse de la magistrature.

Inscriptions

Le talon d'inscription ci-joint est à renvoyer au plus tard jusqu'au 31 août 2020.

Coût

La finance d'inscription s'élève à CHF 12'000.–. Pour les inscriptions envoyées jusqu'au 31 mai 2020, la finance est de CHF 11'500.–. La finance d'inscription comprend toutes les prestations à l'exception des éventuelles nuitées et des repas du soir durant les modules 1, 3, 4 et 6.

La finance d'inscription doit être payée dans les 30 jours dès la décision d'admission.



Informations complémentaires sur le programme en français :
Académie suisse de la magistrature
Faculté de droit / Université de Neuchâtel
Prof. François Bohnet
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel
academie.magistrature@unine.ch
www.unine.ch/magistrature

Informations complémentaires sur le site : www.unine.ch/magistrature

Informations complémentaires sur le programme en allemand :
Académie suisse de la magistrature
Faculté de droit / Université de Lucerne
Prof. Lorenz Droese
Frohburgstrasse 3
6002 Lucerne
richterakademie@unilu.ch
www.richterakademie.ch



Mme Myriam Grütter
Juge à la Cour suprême
du canton de Berne
Présidente de la direction
de l'Académie



Prof. Lorenz Droese
Secrétaire général et
responsable du programme
en allemand



Prof. François Bohnet
Responsable du programme
en français

INSCRIPTION

Je m'inscris au CAS en magistrature 2021-2022 :

Nom / prénom : _____

Rue : _____

Code postal et localité : _____

E-Mail : _____

Téléphone professionnel : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

Formulaire à renvoyer à : Académie suisse de la magistrature, Faculté de droit,
Université de Neuchâtel, Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel.

Documents à joindre à l'envoi : Curriculum vitae, copies des titres universitaires et
diplômes ainsi qu'attestations professionnelles.

Possibilité de s'inscrire via le **formulaire en ligne** .

Délaï d'inscription : 31 août 2020

Présentation de l'Association « Académie suisse de la magistrature »

L'Association « Académie suisse de la magistrature » a été fondée en juin 2007 par l'ensemble des Facultés de droit des Universités suisses, la Fondation pour la formation continue des juges suisses et l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire. Elle est présidée par le Professeur Pascal Mahon de l'Université de Neuchâtel. Sa direction est constituée par une représentation paritaire des Facultés de droit et de la magistrature. La Juge Myriam Grütter en est la présidente, et la Professeure Alexandra Jungo en est la vice-présidente.

L'Association a pour but d'organiser un certificat destiné aux magistrat-e-s, aux greffières et greffiers ainsi qu'aux personnes intéressées par une carrière judiciaire. Le CAS en magistrature vise à assurer l'acquisition et le développement des connaissances, tant scientifiques que pratiques, nécessaires aux activités judiciaires. Il a pour but également de renforcer les compétences du personnel judiciaire et d'augmenter les chances d'accès à la fonction de juge et de greffière et greffier grâce à une formation adéquate et pointue. Il propose des approfondissements dans des domaines qui ne sont à ce jour pas enseignés à l'Université, ou seulement de manière insuffisante. Il complète la formation continue proposée par la Fondation pour la formation continue des juges suisses.

